

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801009-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC ET
ECHANGE DE TERRAINS RUE DES FIGUIERS (LOZACHMEUR JEAN-YVES /
VILLE)**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.01.009

DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC ET ECHANGE DE TERRAINS RUE DES FIGUIERS (LOZACHMEUR JEAN-YVES / VILLE)

Rapporteur : Yves GUYOT

Après avoir rencontré Monsieur le Maire le 03 mai 2016, Monsieur et Madame LOZACHMEUR Jean-Yves, par correspondance en date du 1er juillet 2016, ont sollicité un échange de terrains à intervenir entre la Ville et eux-mêmes, rue des Figuiers.

En effet, des travaux de voirie réalisés par la Ville dans cette rue, prennent en partie emprise sur leur propriété (environ 1m00 à 1m20 sur 80 ml selon les demandeurs) comme cela était déjà le cas depuis de nombreuses années.

Il est à noter qu'ils ne se sont pas opposés à cet élargissement qui est d'autant plus nécessaire aujourd'hui au vu du nombre d'habitations desservies à partir de cette voie.

Les époux LOZACHMEUR proposent de régulariser cette situation par la cession des délaissés de terrain concernés au profit de la Ville, en contrepartie de la cession d'un délaissé de terrain issu du domaine public à leur profit, situé en face des maisons sises au 12 et 14, rue des Figuiers. L'échange s'établirait sans soulte.

Il est à noter que cette opération nécessiterait la mise en oeuvre d'une enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie de l'emprise publique dont la surface reste à définir, ainsi que l'intervention d'un géomètre.

Les frais de géomètre et d'acte seraient partagés entre les deux parties pour moitié chacune, ceux relatifs à l'enquête resteraient à la charge de M. et Mme LOZACHMEUR.

La Commission Ville, lors de sa séance de juillet 2016, a souhaité dans un premier temps qu'un bornage puisse être effectué et que la régularisation puisse se faire par l'acquisition des délaissés de terrains par la Ville, sans échange, au vu des difficultés explicitées.

M. et Mme LOZACHMEUR ont fait part de leur opposition quant à cette proposition et renouvellent leur demande d'échange de terrains, tout en contestant le bornage effectué par le géomètre et stipulant qu'en cas de désaccord, ils solliciteraient un retour à la situation initiale avant travaux.

Une rencontre a eu lieu sur site le 22 novembre dernier en présence de Messieurs RABIN et GUYOT. A cette issue, il a été proposé à la Commission Ville de réexaminer cette question afin de permettre de régulariser cette situation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 08 janvier 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 06 décembre 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission Ville en date du 10 janvier 2018,

Vu les demandes de Monsieur et Madame LOZACHMEUR Jean-Yves en date des 1er juillet 2016, 1er juin 2017 et 6 novembre 2017,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de cet échange.
- AUTORISE le Maire à lancer la procédure d'enquête publique relative au déclassement du délaissé de l'espace public, y compris les différentes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte concernant cet échange à intervenir entre la Ville et M. et Mme LOZACHMEUR.
- DIT QUE les frais d'enquête publique seront à la charge de Monsieur et Madame LOZACHMEUR Jean-Yves et ceux liés à l'intervention du géomètre et du notaire partagés entre les deux parties pour moitié.
- DIT QUE la dépense de 2000 € sera inscrite au Budget au compte 610 824 2031.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU